



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	27	15	7

**OBJET : 27-1 - SACEMA (SOCIETE ANONYME DE CONSTRUCTION D'ECONOMIE MIXTE D'ANTIBES) - RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES DE LA VILLE D'ANTIBES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - EXERCICE 2011 - APPROBATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**3138/12**

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **06/12/12**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **10 DEC. 2012**

  
Pour le Maire,  
L'Attaché principal,  
  
A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

**VILLE D'ANTIBES**

**EXTRAIT**

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

**SEANCE du jeudi 29 novembre 2012**

Le jeudi 29 novembre 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/11/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Angèle MURATORI, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BAYLE, Mme Agnès GAILLOT, M. Matthieu GILLI, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

### Procurations

M. Jean-Pierre GONZALEZ à Mme Monique CANOVA  
M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER  
Mme Simone TORRES FORET DODELIN à M. Jean LEONETTI  
M. Francis PERUGINI à M. Alain BIGNONNEAU  
M. Patrick DULBECCO à M. Matthieu GILLI  
M. Audouin RAMBAUD à M. Jacques GENTE  
M. Serge AMAR à Mme Françoise THOMEL  
Mme Marina LONVIS à Mme Anne-Marie DUMONT  
Mme Martine SAVALLI à Mme Suzanne TROTOBAS  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Yvette MEUNIER  
Mme Khéra BADAOUT à M. Eric PAUGET  
M. Jonathan GENSBURGER à M. Jacques BAYLE  
M. Bernard MONIER à Mme Agnès GAILLOT  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE  
M. Gérard PIEL à Mlle Cécile DUMAS

**Absents :** Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Edith LHEUREUX, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Carine CURTET, Mlle Pierrette RAVEL

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

27-1 - SACEMA (SOCIETE ANONYME DE CONSTRUCTION D'ECONOMIE MIXTE D'ANTIBES) - RAPPORT ANNUEL  
DES MANDATAIRES DE LA VILLE D'ANTIBES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - EXERCICE 2011 -  
APPROBATION

Commission(s) :

Créée en 1973, la SACEMA développe depuis cette date ses activités de construction et de gestion de logements sociaux pour la Ville d'Antibes Juan-les-Pins.

La Ville qui détient 80 % du capital de la SAEM, est représentée au sein du Conseil d'Administration par six élus mandataires.

Ces six élus mandataires de la Ville sont, depuis le 29 mars 2008 :

Mme BLAZY – Conseillère municipale - Présidente de la SACEMA ;  
M. GENTE – Adjoint au Maire ;  
Mme TROTOBAS – Adjointe au Maire ;  
M. CHAUSSARD – Conseiller municipal,  
Mme LONVIS – Conseillère municipale ;  
M. BAYLE – Conseiller municipal.

Le rapport relatif à l'exercice 2011 a été transmis par les représentants de la Ville au Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5, paragraphe 3, 7<sup>ème</sup> alinéa, du Code général des Collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011, dont une copie a été adressée aux Présidents de groupe et qui sont déposés sur le bureau de l'Assemblée Délibérante.

Au vu des éléments exposés ci-avant, l'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le rapport des mandataires. En application de l'article L. 1524-5, paragraphe 3, 4<sup>ème</sup> alinéa, du Code général des Collectivités territoriales, il est précisé que les six élus concernés désignés ci-avant, agissant comme mandataires présents ou représentés de la ville, ne sont pas considérés comme étant intéressés à l'affaire, objet de la délibération, au sens de l'article L. 2131-11 du même Code. A ce titre, lorsque la collectivité délibère sur ses relations avec la société d'économie mixte locale et à ce titre, ils peuvent prendre part au vote.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité des suffrages exprimés** (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

- **SE PRONONCE favorablement** sur le rapport écrit des mandataires de la Commune d'ANTIBES siégeant au Conseil d'Administration de la SACEMA relatif à l'exercice 2011.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.27-1 - SACEMA (SOCIETE ANONYME DE CONSTRUCTION D'ECONOMIE MIXTE D'ANTIBES) - RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES DE LA VILLE D'ANTIBES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - EXERCICE 2011 - APPROBATION -

**Date de transmission de l'acte :** 10/12/2012

**Date de réception de l'accusé de réception :** 10/12/2012

**Numéro de l'acte :** DCM3138-12 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20121129-DCM3138-12-DE

**Date de décision :** 29/11/2012

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes